

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE YDES

### ARRÊTÉ CONJOINT

Portant réglementation provisoire de la circulation  
RD 315

Le Président du Conseil départemental du Cantal

- Vu le code de la route.
- Vu le code de la Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8<sup>ème</sup> partie-Signalisation temporaire modifiée.
- Vu l'arrête du Conseil départemental N° 25-1994 du 01 juillet 2025, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs Chefs de services départementaux.
- Vu l'avis favorable du maire de Saignes en date du 08 septembre 2025
- Vu la demande de Ydes Athlétisme Club

Considérant que pour permettre l'organisation de l'évènement sportif Courir à Ydes, et pour assurer la sécurité des participants et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 315

### ARRÊTENT

#### **Article 1 :**

Le 21 septembre 2025, de 8h à 13h, la circulation sera fermée sur la RD 315 (PR 0+670 à 1+850), du carrefour avec la RD 22 jusqu'au passage à niveau de l'ancienne voie ferrée, voie verte.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 15 et 22 via Trancis.

La RD 136 débouchant sur la RD 315 fermée, un itinéraire sera balisé, à partir de Ydes Bourg, via Saignes, par les RD 3 et 22.

#### **Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par Ydes Athlétisme Club en charge de l'organisation.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de manifestation

**Article 3 :**

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par Ydes Athlétisme Club

**Article 4 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 : Ampliations.**

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal et sur le site de la Commune de Ydes.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

Mme la Présidente Ydes Athlétisme Club

Mr le Directeur des Mobilités du Conseil Départemental

Le Commandant du groupement de Gendarmerie du cantal

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

Les mairies de Ydes et Saignes

Mr le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal

Mr le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal

Mr le Président de la fédération des transports de voyageurs du Cantal

Aurillac le **19 SEP. 2025**

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal

Le Directeur des Mobilités

Ydes le 08 septembre 2025

Le Maire,

Philippe FABREGUE

Alain DELAGE

Date de publication : 19/09/2025

TR: Saignes

Mairie YDES

jeu. 18/09/2025 15:50

À : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>;

Bonne réception



**Sandrine LIADOUZE**

Directrice Générale des Services

04 71 40 59 80

Mairie de Ydes

10, Place Georges Pompidou - 15210 YDES

Secrétariat : 04 71 40 82 51 - mairie@ydes.fr



Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si nécessaire

**De :** Mairie de Saignes <saignes.mairie@wanadoo.fr>

**Envoyé :** jeudi 18 septembre 2025 15:40

**À :** Mairie d'Ydes <mairie@ydes.fr>

**Objet :** TR: Saignes

**De :** Mairie de Saignes [<mailto:saignes.mairie@wanadoo.fr>]

**Envoyé :** lundi 8 septembre 2025 11:35

**À :** 'cheymol.yves@wanadoo.fr' <[cheymol.yves@wanadoo.fr](mailto:cheymol.yves@wanadoo.fr)>

**Objet :** Saignes

Bonjour,

Monsieur le Maire donne un avis favorable pour le 21 septembre 2025 de 8h à 13h.

Cordialement,

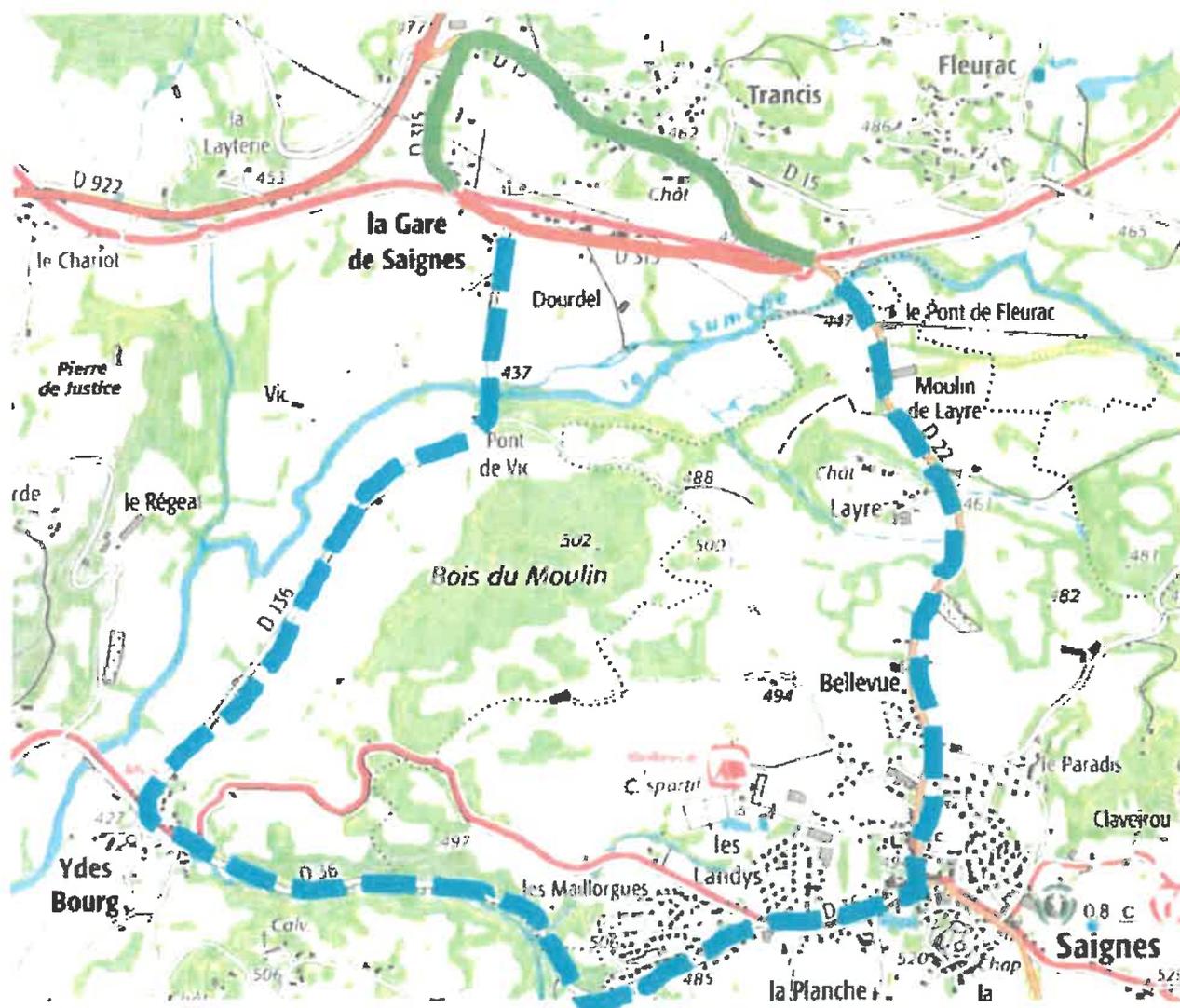
Magali Gayraud



## **Mairie de Saignes**

15 rue de l'Hôtel de Ville - 15240 SAIGNES

Tél : 04 71 40 62 80 – [www.saignes15.fr](http://www.saignes15.fr)



RD 315 fermée entre la RD 22 et le passage à niveau de l'ancienne voie ferrée – voie verte

Déviation par les RD 15 et 22 via Trancis

La RD 136 débouchant sur la RD 315 fermée, balisage à partir d'Ydes Bourg via Saignes par les RD 36 et 22